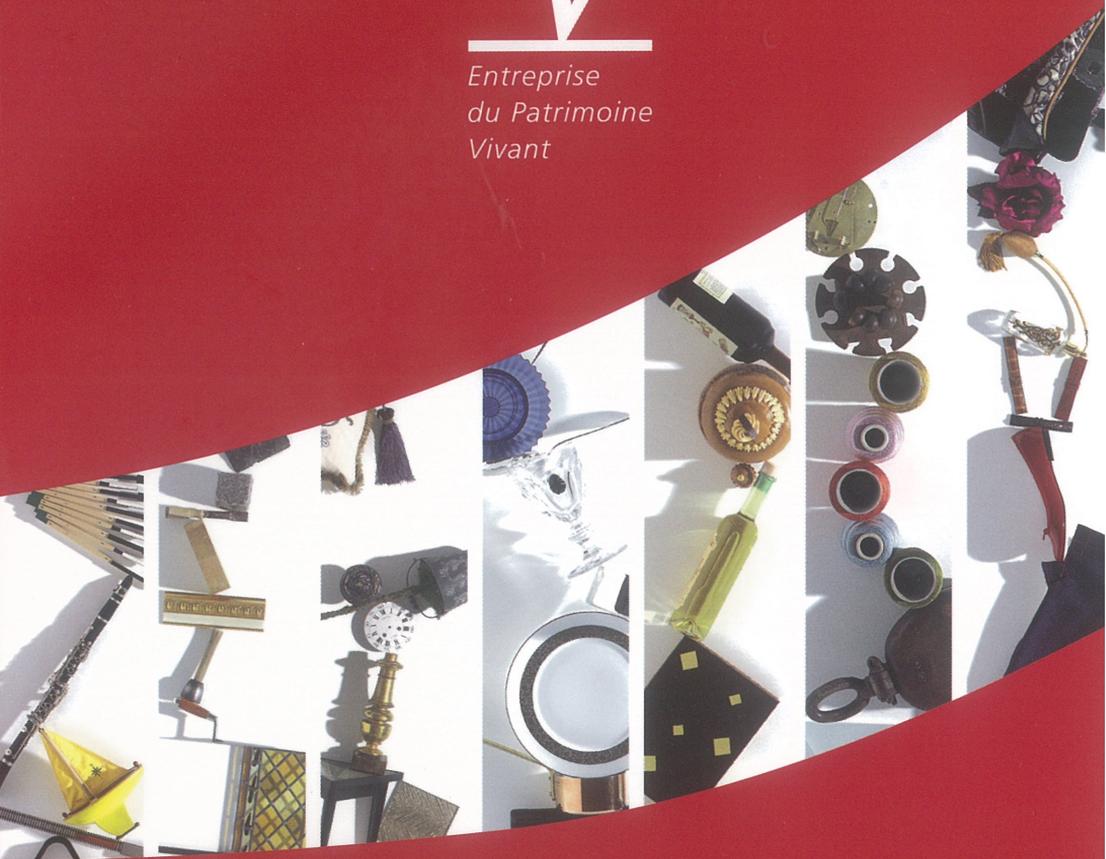


EPV

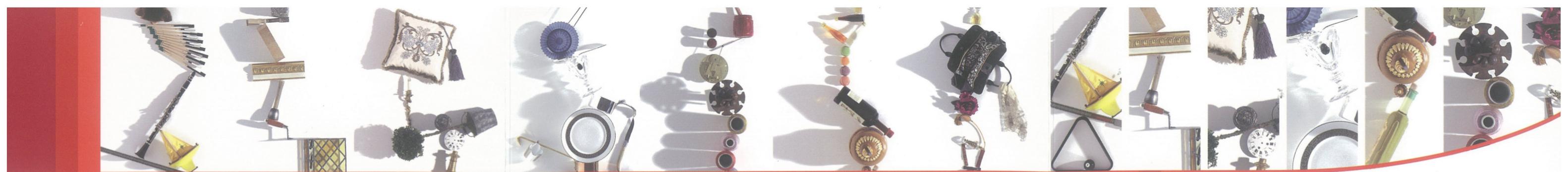
Entreprise
du Patrimoine
Vivant



Le Label d'État

pour

L'EXCELLENCE
DES SAVOIR-FAIRE
FRANÇAIS



Un Label d'État attribué par des experts

Une distinction d'État unique en France

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) a été mis en place par l'État pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits.

Pour la première fois, des entreprises peuvent prétendre à une distinction d'État qui est une reconnaissance de l'ensemble de leur activité, car le label est décerné à l'entreprise elle-même, récompensant ainsi tout son personnel.

Des critères établissant l'excellence du fabriqué en France

Les critères d'obtention de ce label valorisent la production française, de façon très qualitative. Les maisons labellisées EPV se caractérisent par :

- la détention d'un patrimoine économique spécifique,
- la mise en œuvre d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité,
- la notoriété ou l'ancienneté de leur implantation.

Ces critères de labellisation garantissant une sélection rigoureuse, les EPV sont soit les références de la qualité sur leur marché, soit les fournisseurs incontournables au sein d'une filière. Ces entreprises constituent l'élite des savoir-faire français dans tous les domaines.

Une sélection minutieuse pour repérer les talents hors du commun

La procédure d'attribution du label EPV, encadrée par la loi, est menée par des experts. L'appréciation et l'interprétation de ces critères sont confiées à une Commission Nationale indépendante constituée de professionnels qui œuvrent en faveur des pratiques garantissant l'excellence au sein de leur propre activité.

Examen du dossier de candidature par l'Institut Supérieur des Métiers, demande d'avis aux services de l'État en région et aux établissements consulaires compétents, rédaction d'un rapport d'instruction, visites d'entreprises par des experts du métier, examen par la Commission Nationale et décision finale ministérielle : le processus de sélection des EPV est une garantie de leur excellence.

La référence de l'excellence française

Votre carnet d'adresses indispensable

Vous êtes un particulier amateur de prestations et d'articles haut de gamme ? Vous êtes un professionnel à la recherche des meilleurs matériaux et des outils les plus adaptés pour vos produits ? Vous êtes attaché au « fabriqué en France » et sensible à la richesse du patrimoine manufacturier français ? Les maisons labellisées EPV sont vos précieuses interlocutrices.

Un soutien au savoir-faire français

Ces pépites sont la vitrine des savoir-faire français dans des secteurs variés : la décoration, la mode et la beauté, les arts de la table, le patrimoine bâti, les équipements professionnels, la culture et les loisirs ainsi que la gastronomie. Elles opèrent dans des domaines où la France bénéficie d'une image emblématique mais aussi dans des secteurs de pointe où le pays dispose de forces méconnues que le label contribue à détecter.

Des maisons d'exception

Adaptabilité, réactivité, innovation, passion du métier : les EPV partagent les mêmes valeurs. Quelles que soient leur taille, leur notoriété et leurs spécialités, elles veillent ensemble sur un trésor, celui du patrimoine manufacturier français. Dans tous les domaines, issus de la tradition ou des techniques de pointe, elles ont un talent commun : celui de proposer la prestation sur mesure, l'article introuvable.

Une identité forte

Ce label forme un réseau d'entreprises qui partagent les mêmes valeurs. Ces maisons sont uniques car elles savent concilier la tradition et l'innovation, le savoir-faire et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, l'international et le local.

Apprécier un volume, lire les détails d'un plan, apprivoiser une matière, soigner chaque geste : les EPV sont toutes animées par la même conviction, celle du culte de la valeur.



■ Une volonté de transmission

Qu'elles soient de grandes maisons internationalement reconnues ou des entreprises de taille et de renommée bien plus modestes, elles ont une approche commune basée sur la réelle transmission d'un savoir-faire qui ne peut par définition pas se délocaliser. Bon nombre de ces entreprises d'exception maîtrisent des savoir-faire séculaires, souvent transmis de génération en génération.

■ L'innovation permanente

Porter plus haut et plus loin la maîtrise de l'art et de la technique : les EPV ne cessent d'améliorer leurs procédés et de faire évoluer leurs produits. Certaines enrichissent leurs procédés de fabrication, d'autres inventent de nouvelles techniques afin de répondre aux besoins, normes et attentes de leur époque. Savoir-faire ancestral et modernité peuvent aller de pair, et tradition rimer avec innovation.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

GASTRONOMIE

DÉCORATION

ARTS DE LA TABLE

PATRIMOINE BÂTI

CULTURE ET LOISIRS

MODE ET BEAUTÉ

Des entreprises uniques qui savent concilier :

TRADITION / INNOVATION
SAVOIR-FAIRE / CRÉATION
TRAVAIL / PASSION
PATRIMOINE / AVENIR
LOCAL / INTERNATIONAL



En savoir plus sur le label EPV

www.patrimoine-vivant.com

 www.facebook.com/patrimoinevivant

 twitter.com/labelep

 www.google.com/+PatrimoinevivantEPV

 www.pinterest.com/labelep

 www.youtube.com/user/patrimoinevivantEPV

 www.dailymotion.com/patrimoinevivant

Cette plaquette a été réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers avec le soutien de la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Institut Supérieur des Métiers

Secrétariat de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant

28-30 rue des Peupliers - 75013 Paris // + 33 (0)1 44 16 80 40

contact@patrimoine-vivant.com



EPV
Entreprise
du Patrimoine
Vivant

ISM
INSTITUT
SUPÉRIEUR DES
MÉTIER S